



Département de la Sarthe  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE DE SAINT MARS LA BRIERE

Le 02 février 2022

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**12 JANVIER 2022**

|  |   |
|--|---|
| Date de la convocation<br>4 janvier 2022                             | L'an deux mil vingt-deux, 12 janvier à 18 heures 45, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur VERNHETTES Patrice, Maire.   |
| Nombre de membres<br>En exercice : 13<br>Présents : 7<br>Votants : 7 | Etaient présents : Monsieur VERNHETTES Patrice, Madame CHATEAU Françoise, Madame KRINCKET Manon, Madame PICHARD Anne, Madame SAUVAGE Marie, Madame PETITPAIN Evelyne, Monsieur ROUAULT Albert<br>Absents : Monsieur LEPROUST Claude<br>Absents excusés : Madame DE CARVALHO PEREIRA Manuela, Madame HEINZE Nathalie, Madame JALIER Roselyne, Madame PITARD Annick, Madame SANCHEZ Antonia |

**Ordre du jour :**

- demande d'aide financière concernant la castration d'un chat
- renouvellement du contrat d'assurance avec AXA
- compte rendu du téléthon 2021
- organisation du repas des retraités
- présentation de l'analyse des besoins sociaux
- informations diverses

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

1 – Demande d' aide financière pour participer aux frais vétérinaire pour la castration de son chat

**A l'unanimité, les membres du CCAS refuse la demande d'aide financière pour le motif suivant : la demande n'entre pas dans les critères des aides qui peuvent être accordées.**

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE AXA ET LE CCAS CONCERNANT LA COMPLEMENTAIRE SANTE**

2 – Renouvellement de la convention pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 entre le CCAS et la société d'assurance AXA, agent à Connerré.

Madame Château fait état des réductions accordées par la société.(2018 et 2019 -30% depuis 2020 – 25%). Elle rappelle que la complémentaire santé s'adresse à toutes les personnes âgées de 60 ans ou plus. – 15% pour les autres personnes.

Chaque membre prend connaissance du nombre de contrats réalisés par année depuis 2018 ainsi que des résiliations.

Mme Pichard demande s'il s'agit de foyers adhérents ou de personnes. La question sera posée à la société AXA

Mme Krincket souhaite qu'une étude de comparaison des prix entre assureurs soit réalisée dans le courant de la mandature.

**A l'unanimité, les membres du CCAS autorisent Monsieur le Président du CCAS a signé la convention concernant la complémentaire santé à un tarif préférentiel avec AXA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 valable 1 an.**

## **COMPTE RENDU DU TELETHON 2021**

3 – Pour information : Compte rendu du téléthon du 4 décembre 2021

Madame Château informe que le repas fut à nouveau un succès, 169 repas vendus dont environ 100 repas consommés sur place. L'animation fut appréciée, beaucoup de danseurs sur la piste de danse sont restés tard dans la nuit. Comme chaque année, les marcheurs de l'association Loisir du temps libre ont réalisé une randonnée, Choral'in a décliné sa participation dû à un manque de chanteurs. Par contre, les défis sportifs n'ont pas eu de succès ce qui est fort regrettable. Madame Château souligne que le manque de participants n'est pas dû à un manque de communication (mails aux associations, 2 flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres, commun'infos, intra-muros....)

L'école maternelle a vendu des petits objets fabriqués par des bénévoles pour un montant de 655€. Bravo

Madame Château remercie vivement : l'école maternelle, les associations qui ont participé, les bénévoles, sans oublier Jacky Ménager, traiteur et son équipe qui nous ont concocté le repas ayant eu pour thème « Guatémala ». Nous sommes fiers d'avoir remis la somme de 2331.07€ à l'AFM-Téléthon. Chaque membre a pris connaissance du bilan financier.

Madame Château fait part que l'organisation de ce téléthon ne s'est pas déroulée sans difficulté. Lors des réunions de préparation et des compte-rendus envoyés à chaque association, il était fait appel à des bénévoles (écriture en rouge), peu de personnes se sont manifestées ce qui a entraîné une journée exténuante pour les quelques bénévoles et élus présents. Ce qui nous amène à nous interroger concernant cette journée du téléthon. Il est nécessaire de repenser en totalité l'organisation du téléthon 2022.

## COTISATION AU CENTRE LARES

4 – Pour information : Cotisation au centre Larès soit 9€/habitant = 23112 €

## ORGANISATION DU REPAS DES RETRAITES

5 - Le repas des retraités a toujours lieu à la mi-mars, pour cette année il était prévu le 13 mars 2022. Compte tenu de la pandémie COVID, Mme Château demande s'il est judicieux de garder cette date. L'an passé nous l'avons reporté à la mi-septembre, elle propose la date du 18 septembre 2022.

**Unaniment, les membres du CCAS décident de reporter le repas au 18 septembre 2022 compte tenu de la pandémie COVID.**

## PRESENTATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

6 – Présentation de l'analyse des besoins sociaux.

**Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux d'action sociale (article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles.**

« Art. R. 123-1.-I.-Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.  
« II.-L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire ».  
III.-L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

C'est quoi l'analyse des besoins sociaux ?

L'**analyse des besoins sociaux** (ABS) permet à la commune de procéder à une **analyse des besoins** réels de sa population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, personnes en difficulté... Cette première étape lance la démarche d'observation **sociale** sur laquelle le CCAS doit appuyer son action

Quels sont les objectifs de l'analyse des besoins sociaux ?

L'**ABS** apporte aux élus les moyens d'une décision politique éclairée pour répondre au mieux aux besoins des habitants et améliorer leur quotidien. Elle aide à dégager des axes politiques et des programmes d'actions.

Comment identifier son besoin social ?

Le **besoin social** se distingue par sa dimension collective : il est souvent exprimé par une population qui réside sur un territoire et/ou qui partage certains caractéristiques tels que l'âge, les revenus, la situation familiale, le handicap, la vulnérabilité...

Tous les membres sont invités à prendre connaissance des résultats des questionnaires sous forme de pourcentage. (L'analyse a été adressée par mail le 8 janvier 2022). Pièce jointe.

Certains résultats nous ont interpellés. Mme Château propose de constituer des groupes de travail en faisant appel (élus, membres d'associations et citoyens), afin de réfléchir ensemble à la mise en place d'actions.

1 - Comment qualifiez-vous notre village ?

Triste 16 %

Dynamique 3 %

**2 - Souhaitez-vous une application pour faciliter le covoiturage ?**

**Oui 61 % dont 53 % vers le Mans**

**Cette question sera traitée dans la cadre de la compétence mobilité par la communauté de communes**

3 - Pratiquez-vous régulièrement une activité loisir ? Si non pour quelle raison

Trop cher 43 %

4 - Si le programme vous convient, pourquoi n'assistez-vous pas aux spectacles ?

Trop cher 19 %

5 - Adhésion à la bibliothèque ?

26 %.

Pourquoi n'êtes-vous pas adhérent ?

27 % manque de choix

6 – Connaissez-vous chacun de ces services proposés par le CCAS

Entre 42 % et 50 % pour les divers services proposés

|  |
|--|
| <b>DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTOS DU COEUR</b> |
|--|

7 – Demande de subvention des restos du cœur

**Tous les membres unanimement refusent d'accorder une subvention. Le CCAS adhère au centre Larès de Montfort. Celui-ci donne l'accès à l'épicerie sociale et solidaire « Le panier».**

Fin de la séance 20 h 45

-